Maternité

1. Congé de maternité

Durée: 21 semaines pour le Centre de services scolaire (si contrat)

2. Prolongation de congé de maternité

- Peut durer jusqu'à 2 ans;

- L'enseignante peut revenir **avant la date prévue** moyennant un **préavis de 30 jours**.

N.B. : Parallèlement à ce congé, l'enseignante peut recevoir du R Q A P un maximum de 50 prestations (50 semaines).